

#1
Janvier
2015



Le bulletin de liaison



Union Syndicale Solidaires Industrie - 144, bld de la Villette 75019 PARIS

CSP : accord révolutionnaire, mais pour qui ?

Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), réservé aux salarié-e-s licencié-e-s économiques dans les entreprises de moins de 1.000 salarié-e-s, permettait jusqu'à maintenant le maintien à 80 % du salaire brut, donc le bénéfice d'allocations plus importantes que le régime général d'assurance chômage.

Un nouvel accord vient modifier la logique : la baisse du maintien des salaires à 75% pendant 1 an, prônée par le patronat, a été reprise jusqu'à la CGT, en échange d'une «prime» quand le/la salarié-e retrouve un emploi. Une remise en cause des droits sociaux, avec une déresponsabilisation du patronat et de l'Etat. Cette situation n'est que la première étape d'une volonté patronale de remettre en cause plus globalement l'assurance chômage, avec une «flexisécurité» défendue aussi par le gouvernement.

L'Union Syndicale Solidaires Industrie rappelle les alternatives immédiates qui peuvent être mises en place : contrôle des aides publiques aux entreprises, fonds patronaux mutualisés au niveau des branches pour une réelle sécurité professionnelle, planification démocratique avec une vraie GPEC dans les filières industrielles en lien avec l'échelon européen - en prenant en compte les intérêts du personnel dans leurs conditions de travail, salaires, les aspects écologiques, l'utilité sociale, etc.

Ce n'est pas avec un tel accord - qui n'améliore pas non plus les questions de formation professionnelle - que le syndicalisme sortira grandi : nous n'avons pas vocation à être des partenaires sociaux, et l'urgence de la situation impose de construire dans l'unité syndicale, sur des bases combatives, un rapport de force national et interprofessionnel.

Comité d'entreprise : pour un droit de veto !

La campagne lancée il y a maintenant plus d'un an par l'Union syndicale Solidaires Industrie pour «des droits nouveaux face aux licenciements économiques et autres suppressions d'emplois» est plus que jamais d'actualité. Face aux milliers de suppressions d'emplois dans le secteur industriel, aggravés par la loi «d'insécurité» de l'emploi en 2013, qui attaque les droits des représentant-e-s du personnel, les luttes entreprises par entreprises sont pourtant bien présentes chaque jour. Cependant, l'inversion de la hiérarchie des normes et le rôle uniquement consultatif du CE - alors qu'il est le contre-pouvoir économique dans l'entreprise - ne permettent pas de mener des luttes victorieuses partout. La loi doit changer et offrir de vraies garanties aux travailleurs/ses et à leurs re-

présentant-e-s, afin de véritablement participer à la gestion de l'entreprise dans un premier temps, puis dans une optique de socialisation des moyens de production.

Malheureusement, la tendance actuelle ne va pas dans ce sens : remise en question annoncée des seuils sociaux (cf. le n°72 sur www.les-cahiersdalter.fr), suppression des élections Prud'hommes, loi Macron, CICE... Autant de combats dont les syndicats de Solidaires Industrie se sont déjà emparés. Malgré ces nombreuses attaques, nous devons mener l'offensive en discutant avec nos collègues sur notre cahier revendicatif et nos analyses syndicales : pour gagner sur l'emploi, il faut conquérir des droits nouveaux qui permettent aux repré-

sentant-e-s du personnel de bloquer les licenciements, cela en toute indépendance des partis politiques, du patronat, et de l'Etat.

PSA, Continental, Sanofi, ArcelorMittal, Fralib...



Licenciements :
droit de veto
pour les Comités d'Entreprise !

Union syndicale
Solidaires Industrie



144 boulevard de la Villette
75019 Paris
solidaires-industrie.org



adresses,
téléphones
& courriels
utiles

Union Syndicale
Solidaires Industrie
144 Boulevard de la Villette
75019 Paris
Tel : 01 58 39 30 16
casi@solidaires-industrie.org

Secrétaire :
Julien Gonthier - 06.30.55.33.56

Trésorier :
Laurent Volonté - 06.29.62.43.33

Référent formation :
Francis Fontana - 06.30.71.78.22

Référent juridique :
Pascal Guesdon - 06.73.31.61.78

Référent Presse :
Laurent Lacoste - 06.67.01.72.37

Référent « luttes » :
Mohammed Khenniche -
06.66.61.04.12

Pour toutes les demandes générales et collectives, joindre directement le CASI.

Les inscriptions aux formations sont à faire au nom du syndicat départemental ou régional de l'industrie. Le calendrier est disponible sur ce lien : <http://www.solidaires.org/rubrique138.html>

La circulaire n°38 de l'Union vient d'être diffusée. Vous pouvez la retrouver sur le site dans la partie habituelle.

le coin des élections

Quelques résultats qui nous ont été remontés (merci d'envoyer régulièrement vos informations au CASI) :

SUD Industrie 22 obtient 31% des voix dans l'entreprise CELTIGEL, avec plusieurs élu-e-s CE et DP pour un taux de participation dépassant 80%.

SUD industrie IDF fait 28,2% des voix dans l'entreprise DRIEUX ASCENSEURS (37,6% dans le seul premier collège où nous présentions des candidat-e-s). C'est la deuxième implantation dans le secteur, après THYSSENKRUPP.

SUD Michelin obtient quant à lui 45% des voix sur le site de Montceau (71), devenant le premier syndicat sur l'établissement devant la CGT (35%) et la CFE-CGC (20%).

ils nous rejoignent !

Un nouveau syndicat (encore un!) vient de se créer : **SUD industrie 39**, grâce à une nouvelle implantation dans les fromageries du groupe BEL (Vache Kiri, Apéricubes, etc.) et, au passage, le rattachement d'une partie de l'équipe CGT suite à des problèmes de «dysfonctionnement» interne.

Les élections, qui se dérouleront début 2015, permettront nous l'espérons de confirmer notre extension actuelle dans les secteurs de l'industrie agro-alimentaire.

Après un développement dans le 22, la structuration vient de franchir un nouveau pas avec la naissance d'un **SUD industrie 22**. Bienvenue également à elles et à eux !

DES LUTTES - LE COIN DES LUTTES - LE COIN DES LUTTES - LE

LTR Industries - Spay (72)



Après 29 jours de grève pour lutter contre 70 suppressions d'emplois à l'usine LTR de Spay (72), qui fabrique du tabac de synthèse, nos camarades de Solidaires Industrie 72, SUD-LTR et l'ensemble de leurs collègues ont repris le travail après avoir obtenu satisfaction sur une partie de leurs revendications et sur la poursuite des négociations en janvier 2015.



Etant donné la longueur et la dureté de cette grève exemplaire, un appel à la solidarité financière a dû être lancé au sein de Solidaires afin de soutenir les salarié-e-s, qui ont perdu à travers ce combat héroïque plus d'un mois de salaire !

Soutenez nos camarades qui se battent !

Adressez vos dons à l'Union syndicale Solidaires industrie.

COORDINATION SOLIDAIRES CAOUTCHOUC (AVEC SUD-CHIMIE ET SUD-MICHELIN)



La représentativité de notre Union, obtenue dans la Convention Collective Nationale du caoutchouc (parmi des dizaines d'autres), nous a permis depuis plus d'un an de siéger dans les instances paritaires et de faire valoir l'intérêt des salarié-e-s face à ceux du patronat.

Retrouvez les compte-rendus de la coordination caoutchouc solidaires et des courriers adressés à cette adresse : <http://www.solidaires-industrie.org/-Coordination-Sud-Solidaires->